

COMPTE RENDU PROVISOIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le dix-neuf décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BUYSSCHEURE s'est réuni sous la présidence de Monsieur Marc DEHEELE, Maire, au lieu ordinaire de ses séances et sur convocation faite par le Maire.

Présents : DEHEELE Marc – GUILLAIN Romuald – DECODTS Viviane – SCHRYVE Emmanuel - JOHNSON Richard – LETURGEZ-WADOUX Margareth – DEVULDER Elodie – VANHEEGHE Pierre – RYCKEBUSCH Emmanuel – BECK Grégory – GOUBET Hélène – CODDEVILLE Séverine

Excusés : Monsieur Eric HERMANT a donné pouvoir à Madame Séverine CODDEVILLE
Madame Camille DUHAMEL a donné pouvoir à Monsieur Romuald GUILLAIN
Monsieur Vincent LACRESSONNIERE donne pouvoir à Monsieur Pierre VANHEEGHE

1/ Approbation du compte rendu du conseil municipal du 19 décembre 2024 :

Le compte rendu du conseil municipal du 19 décembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

2/ Drainage cimetière :

Monsieur le Maire fait un point sur la situation du nouveau cimetière. Il est constaté que le drain d'évacuation dans le fossé est obstrué. Une analyse détaillée de l'ensemble du drainage sera fait courant janvier 2025 et des mesures correctives seront mises en place si nécessaire.

3/ Installation d'un local de pétanque

L'association « la boule buysscheuroise » souhaite obtenir un modulaire afin de libérer la salle 101. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité l'achat d'un modulaire au prix de 9 950 € TTC. La dalle béton et le câblage électrique d'un montant approximatif de 1 330 € sera pris en charge par l'association.

4/ Aménagement des bas côtés Hoveraere Straete :

- Du 37 Hoveraere Straete au 137 Hoveraere Straete pour un montant de 20 420 € HT pour un aménagement global
- Du 66 Hoveraere Straete au 136 Hoveraere Straete pour un montant de 10 000 € HT pour une remise en état

Le projet est validé par 14 voix pour et une abstention.

5/ Distribution des colis :

La distribution du colis aux personnes n'ayant pas assister et âgés de 82 ans et plus à la journée détente aura lieu le vendredi 20 décembre 2024 après-midi ou le samedi 21 décembre 2024 au matin.

6/ Lotissement « les nénuphars » :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le permis d'aménager deviendra caduque fin mars 2026 si aucun travaux n'est réalisé. Une réunion aura lieu en communauté d'agglomération avec le service urbanisme pour faire un point sur ce dossier avec les parties concernées.

7/ Installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux

Monsieur Romuald GUILLAIN indique qu'une étude a été réalisée par le Territoire d'Energie Flandres. Cette étude a été réalisée sur l'installation de panneaux photovoltaïques soit à la salle de motricité soit à la salle Tisje Tasje en autoconsommation totale. Au vu des éléments présentés, le conseil municipal décide d'installer les panneaux photovoltaïques sur la salle de motricité. Compte tenu des délais imposés pour le dépôt de subvention au plus tard le 15 février 2025, il est donc souhaité que les dossiers soient montés et transmis pour cette date.

8/ Poteaux Enedis :

Les poteaux électriques servant de support devenus obsolètes situés Popelier Straete seront enlevés après l'enlèvement des récoltes.

9/ Cérémonie d'échanges de vœux :

Celle-ci aura lieu le samedi 18 janvier 2025 à 19 h 00.

10/ Fêtes communales 2025 :

Monsieur Emmanuel RYCKEBUSCH fait un point des festivités communales 2025.

Un intervillages serait organisé le 22 juin 2025 à Volckerinckhove. 14 conseillers sont pour le projet et une personne s'abstient.

Monsieur le Maire regrette le manque de participation des conseillers municipaux aux différentes activités organisées par la Commune ou les associations. Le rôle d'un conseiller municipal ne peut pas se limiter à une participation physique aux conseils municipaux. Chaque conseiller se doit de s'impliquer dans la vie de la commune.

11/ Convention d'adhésion au contrat groupé d'assurances statutaires

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire a signé le contrat groupé d'assurances statutaires avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique du Nord pour les agents CNRACL.